

Politique d'engagement

Dans cette note relative à sa politique d'engagement, La Financière Responsable (LFR) définit les champs d'application de son engagement, les conditions, mais aussi la méthode mise en œuvre l'amenant à intervenir auprès d'une société pour l'inciter à améliorer ses pratiques dans le domaine de sa Responsabilité Sociétale¹ de l'Entreprise - RSE.

En premier lieu, il faut rappeler que l'intervention de LFR, gestionnaire pour compte de tiers, se fait toujours **pour le compte et au nom des investisseurs** qui lui ont confié des actifs. L'engagement principal de LFR est de mettre en œuvre ses moyens pour livrer à ses mandants une bonne performance financière sur la période recommandée de placement (5 ans pour les investissements en actions). A la faveur de pratiques et de résultats établis, LFR s'engage à construire cette performance financière en sélectionnant des entreprises qui montrent, à côté de leurs qualités financières, un respect des différentes parties prenantes.

En deuxième lieu, la politique d'engagement de LFR s'exerce envers **les entreprises**. Elle s'accompagne d'une nécessaire humilité et se détache de toute agressivité. Notre position ne sera définie qu'après avoir effectué un important travail permettant de mieux comprendre l'activité de l'entreprise. Cela passe par la compréhension de ses contraintes de différentes natures et de son positionnement stratégique guidant ses efforts pour assurer et pérenniser sa croissance. Bien évidemment, ce travail de prise de connaissance doit être complété par un dialogue permettant de vérifier, et donc de confirmer ou d'infirmer, notre analyse. Cette démarche est menée dans un esprit d'ouverture qui laisse une large place au questionnement. En effet, à La Financière Responsable, nous croyons à la valeur de la question, qui laisse au chef d'entreprise le soin de mener la réflexion qui convient, et de définir, ou non, les solutions appropriées. Notre politique d'engagement n'a pas pour objet d'imposer des solutions toutes faites, de nature souvent idéologique et peu concrète, ou de condamner sans légitimité. Elle ne consiste qu'à signaler par un questionnement un problème et d'attendre, suivant un délai adapté, la réponse qui y sera apportée. Ce n'est que si le dialogue a été explicitement ou implicitement refusé, ou que les réponses nous paraissent volontairement inopérantes ou dilatoires, que nous sommes amenés à pratiquer l'exclusion du dossier (différente de l'exclusion préalable).

En dernier lieu, l'engagement de LFR réside dans la **mesure**. En relevant les pratiques extra-financières de plus de 160 entreprises, l'Empreinte Ecosociale® nous permet d'apprécier autrement la création de valeur. Cette base de données, comprenant plus de 120 indicateurs extra-financiers, nous amène à évaluer le degré d'intégration des parties prenantes au sein des activités des entreprises. Cet outil permet à LFR de s'appuyer sur des faits et non d'établir un positionnement idéologique. Enfin, l'envoi annuel de ce questionnaire renforce l'idée, au sein des entreprises, que le reporting RSE est un élément essentiel à la compréhension globale d'une entreprise, et par conséquent, à la sélection de qualité.

Notre politique de vote

Nous sommes ici sollicités pour exprimer notre opinion sur une résolution proposée au vote de l'ensemble des actionnaires, dont nous faisons partie. Notre devoir est de faire notre possible pour prendre les différentes dispositions nécessaires afin de nous exprimer en votant dans le sens de ce qui nous paraît le mieux pour nos mandants, dans le respect des différentes parties prenantes. La politique de vote détaillée dans la note particulière relative à ce sujet décrit avec précision la méthode employée (cf. site internet La Financière Responsable - <http://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Politique-de-vote.pdf>). L'ensemble des dispositions qui y sont mentionnées nous paraissent en cohérence avec les principes repris ci-dessus.

¹ Au sens de la responsabilité de l'entreprise citoyenne

La fiche valeur

En souscrivant chez LFR, nos investisseurs font le choix d'une gestion de convictions. Naturellement, nous rendons compte de nos choix. A l'issue de chaque Comité d'Investissement, et à la demande des investisseurs, LFR met à disposition une « fiche valeur » de chaque entreprise analysée. A travers un format recto-verso, la fiche valeur résume l'opinion que LFR s'est forgée sur l'entreprise et restitue l'analyse des trois piliers – stratégie, extra-financier et financier – propres à la Gestion intégrale IVA².

Nos exclusions préalables

Dans le cadre de son analyse, LFR s'engage à utiliser les moyens à sa disposition pour exclure toute entreprise ayant :

- Réalisé des licenciements sans accompagnement au cours des trois dernières années.
- Un lien direct ou indirect avec les activités liées aux mines antipersonnel et bombes à sous munitions (en conformité avec la Convention d'Oslo signée par la France en 2008 et ratifiée en 2010).
- Été mise en cause du fait d'infractions avérées aux Droits de l'Homme (LFR s'appuie ici sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies).
- Refusé explicitement de communiquer à La Financière Responsable de l'information extra-financière et/ou financière utiles à la décision d'investissement.

Le dialogue avec l'entreprise dans l'analyse

Lorsque nous analysons une entreprise susceptible d'entrer dans nos portefeuilles, nous nous employons à comprendre précisément les enjeux auxquels elle fait face. Quand cela est nécessaire, l'analyste-gérant (via un échange de mail, un entretien physique ou téléphonique) établit un dialogue avec l'entreprise pouvant porter sur des sujets stratégiques, extra-financiers ou financiers. Ces échanges et questionnements permettent à LFR de se forger une opinion solide et étayée sur la capacité de l'entreprise à assurer, de façon durable, le développement de son activité à moyen-long terme.

La lettre d'engagement

La lettre d'engagement est un courrier rédigé par LFR, envoyé aux entreprises.

Lorsque nous identifions ce qui nous semble être un champ d'amélioration possible du reporting RSE, ou un point de communication pertinent à développer, nous adressons cette réflexion directement au management de l'entreprise concernée. Formaliser cette demande par courrier nous permet « d'engager » l'entreprise et incite la direction à se positionner sur ce que nous avons signalé. Ce courrier a pour but d'accompagner l'entreprise dans sa réflexion sur sa Responsabilité Sociétale. Nous croyons que la compréhension par l'entreprise de ses enjeux sociétaux est un élément clef pour la création de valeur.

La mise « sous surveillance » pour action

Le suivi des entreprises de nos portefeuilles est assuré par une veille d'actualité.

Lors de la survenance d'un évènement ou d'une information susceptible de remettre en cause notre conviction sur une entreprise en portefeuille, l'analyste gérant en charge du suivi de la société peut, avec l'accord du responsable de gestion, placer la valeur « sous surveillance ». Ce statut fera par la suite l'objet d'une ratification

² Pour plus d'informations sur la méthode d'analyse, voir : <http://www.la-financiere-responsable.fr/gestion-integrale-iva-quelques-explications/#>

par le Comité d'Investissement mensuel suivant. Le délai de mise sous surveillance permet à l'analyste gérant d'entrer en contact avec l'entreprise pour obtenir des informations et confirmer ou infirmer la typologie extra-financière de la société. Ce délai ne peut excéder six mois, sa prorogation ou sa levée devant faire l'objet d'une décision du Comité d'Investissement. Pendant cette période, les gérants ne sont pas autorisés à augmenter la position en portefeuille ; ils ne peuvent que la maintenir ou la réduire.

L'exclusion d'un dossier du portefeuille

Toute information susceptible de remettre en cause notre conviction sur une entreprise peut aboutir à son exclusion de nos portefeuilles, sans même passer par le statut « sous surveillance ».

Si la mise sous surveillance d'une entreprise est suivie de la dégradation de sa typologie extra-financière nécessitant son exclusion (statuts ISR « non concernée », « dilettante » ou « communicante »), la période maximale de présence de la valeur dans le fonds, avant désinvestissement total, ne peut excéder trois mois sauf décision contraire du Comité d'Investissement.

Le Tableau d'Engagement

Notre Tableau d'Engagement recense les différentes actions entreprises à ce titre : les contacts, l'interlocuteur, le thème du dialogue ainsi que les moyens employés pour échanger avec les entreprises, qu'elles fassent partie de nos portefeuilles ou non. Il permet à LFR d'établir une traçabilité des actions menées auprès des sociétés. Au-delà de la traçabilité, cet outil permet d'établir un suivi du dialogue proposé aux entreprises. L'accompagnement des entreprises se fait dans la continuité. Chez LFR, nous croyons à la valeur de l'engagement dans le temps, révélateur d'un partenariat dans l'amélioration.

L'Empreinte Ecosociale®

L'envoi du questionnaire de l'Empreinte Ecosociale® est un moment important du dialogue car il permet à LFR de sensibiliser les entreprises aux enjeux ESG auxquelles elles sont confrontées et d'enrichir leur communication extra-financière. L'Empreinte Ecosociale® est le fondement de l'analyse ISR de LFR. La mesure qui émane des indicateurs ESG relevés permet d'apprécier les performances sociales, environnementales et de gouvernance des entreprises de nos portefeuilles ainsi que de celles du CAC 40, de l'Euro Stoxx 50, du Stoxx Europe 50 et d'autres valeurs (45 autres entreprises cotées en Europe).

Tous ces éléments décrivent l'engagement de La Financière Responsable. Il est à l'image de sa posture d'entrepreneur. Notre but n'est pas de condamner le chef d'entreprise, mais de l'accompagner dans la compréhension des éléments qui composent la Responsabilité Sociétale de son Entreprise. Libre à lui de prendre les décisions qu'il convient pour ses propres activités. Nous progressons avec lui dans ce sens car nous sommes persuadés que ce travail accroît la création de valeur de l'entreprise, au bénéfice de l'ensemble de ses parties prenantes et de nos investisseurs.

Rédigé le 27/06/2018

Ce document a été réalisé par La Financière Responsable dans un but d'information uniquement. Il ne constitue ni une offre, ni une sollicitation, ni une recommandation par un membre quelconque de La Financière Responsable en vue d'un conseil ou d'un service d'investissement, pour acheter ou vendre des instruments financiers. Les fonds investis en actions présentent un risque de perte en capital. Ne pas redistribuer.